



— Délégation départementale de la Charente

Pôle santé publique et environnementale
Dossier suivi par : François BOISSINOT-Frédéric BOIROUX
Téléphone : 05 45 97 46 49 – 05 45 97 46 19
Fax : 05 45 97 46 46
Courriel : ars-dd16-sante-environnement@ars.sante.fr

— Angoulême, le 9 novembre 2018

Sous-préfecture

Rue Jean Taransaud
CS90259
16112 COGNAC Cedex

Affaire suivie par : ROBERT Myriam

Objet : Dossier de régularisation de la situation administrative des activités et installations de la société « Distillerie de La Salle »

Par courriel reçu le 24 septembre 2018, vous sollicitez mon avis sur le dossier de régularisation de la situation administrative des activités et installations de la société « Distillerie de La Salle » à Cherves-Richemont 16370.

Le site de « Distillerie de La Salle », objet du présent dossier, est localisé sur la commune de CHERVES-RICHEMONT, route de la Garnerie, à environ 800 m au nord-ouest du bourg et à 6 km au nord-ouest de la ville de COGNAC. L'accès au site se fait par la route de la Garnerie, en provenance de la RD731 puis la RD85. Dans cette zone, les règles d'urbanisme autorisent les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Eau

Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE ADOUR-GARONNE. Il se trouve dans le périmètre de protection rapprochée (secteur général) de la prise d'eau de Coulonge-sur-Charente, dont les servitudes sont prises en compte dans le dossier.

Le site est desservi par le réseau public d'alimentation en eau potable. Le pétitionnaire devra veiller à protéger le réseau d'alimentation de tout retour d'eau en s'équipant d'un dispositif anti-pollution adapté, afin de limiter le risque tant dans son réseau que dans le réseau public.

Des mesures contre les pollutions accidentelles sont présentées, les zones à risque d'écoulement seront toutes mises en rétention.

Bruit

Il n'y a pas d'étude acoustique du site. L'étude d'incidence environnementale indique qu'au regard des activités exercées, les sources de bruit peuvent être résumées aux :

- installations de groupes froids et aéroréfrigérants,
- trafics de véhicules légers et lourds pour la réception et l'expédition de produits, auxquels s'ajoutent les mouvements du personnel.

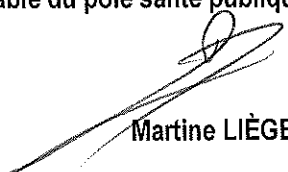
Cependant, la proximité immédiate du site avec des habitations peut engendrer des conflits d'usage dus aux nuisances sonores (compresseurs, extracteurs, ventilateurs, appareils de mécanique...) Le pétitionnaire devra s'assurer qu'il n'engendre pas de nuisances sonores.

Air

La problématique des risques inhérents à l'activité est prise en compte dans le dossier. Les objectifs de qualité, valeurs limites et seuils d'alerte sont inférieurs aux mesures moyennes annuelles réalisées à la station de Cognac.

Au vu des éléments présentés, l'ARS émet un avis favorable au projet.

**Pour le Directeur de la délégation départementale,
et par délégation,
La responsable du pôle santé publique et environnementale**



Martine LIÈGE